

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
Website: www.au.int

CONSEIL EXECUTIF

Trente-deuxième session ordinaire

22 - 26 janvier 2018

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/1065(XXXII)

**RAPPORT FINAL DE LA REUNION DU COMITE DE SUIVI
MINISTERIEL SUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 2063**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
website: www.au.int

SP20768 – 64/2/15

**REUNION DU COMITE DE SUIVI MINISTERIEL SUR
LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063
12-13 OCTOBRE 2017
WINDHOEK (NAMIBIE)**

**RAPPORT FINAL DE LA REUNION DU COMITE DE SUIVI
MINISTERIEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063**

A. INTRODUCTION

1. La réunion du comité de suivi ministériel sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 s'est tenue à Windhoek (Namibie) les 12 et 13 Octobre 2017 sous la présidence de S.E. Mme Netumbo Nandi-Ndaitwah, Vice-premier ministre et ministre des Relations internationales et de la Coopération de la République de la Namibie en présence de S.E. Mme Louise Mushikiwabo, Ministre des Affaires étrangères et de la Communauté de l'Afrique de l'Est du Rwanda.

B. PARTICIPATION

2. La réunion a vu la participation de six (6) Etats membres, de deux (2) CER et d'une organisation (1) internationale comme suit:

- **la République populaire démocratique d'Algérie**
- **la république fédérale démocratique d'Ethiopie**
- **l'Etat de la Libye**
- **la République de Namibie**
- **la République du Rwanda**
- **la République de l'Afrique du Sud**
- **la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**
- **la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)**
- **la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)**

C. Ordre du jour

3. Les points suivants de l'ordre du jour ont été adoptés:

- (i) Discours d'ouverture par S.E. Netumbo Nandi-Ndaitwah, Vice-premier ministre et ministre des Relations internationales et de la Coopération de la République de Namibie et Président du Comité
- (ii) Présentation du rapport d'étapes sur la mise en oeuvre de l'Agenda 2063
- (iii) Discussion du rapport d'étapes
- (iv) Discours de clôture

D. DISCOURS D'OUVERTURE

4. La réunion a été présidée par S.E. Netumbo Nandi-Ndaitwah, Vice-premier ministre et ministre des relations internationales et de la coopération de la République de Namibie. Dans son discours d'ouverture, elle a souhaité la bienvenue à tous les délégués à la réunion et a déclaré que la Namibie était honorée d'accueillir la réunion et a demandé aux délégués de prendre leur temps pour faire du tourisme en Namibie. La Namibie a accompli la tâche d'élaborer les termes de référence du Comité qui ont été adoptés par le Conseil exécutif de l'UA en juillet 2016 à Kigali (Rwanda). Elle a rappelé aux délégués que la réunion sera donc orientée par les termes de référence en particulier pour évaluer le progrès accompli aux niveaux national, régional et continental dans la mise en œuvre du Premier plan décennal de l'Agenda 2063.

5. Le Ministre a informé les participants que la Commission de l'UA fera une présentation du rapport sur le progrès accompli dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et les Projets phares et qu'après les discussions, le rapport sera présenté au Conseil exécutif en janvier 2018. La stratégie de mobilisation des ressources internes qui sera bientôt présentée à l'examen du Comité technique spécialisé (CTS) des ministres des Finances, de l'Economie et de l'Intégration a été une bonne avancée pour assurer le financement du Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 dont il ne reste que six (6) ans. Les défis subsistent dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 qui requiert l'attention de toutes les parties prenantes. Elle a invité toutes les parties prenantes à respecter leurs engagements et les délais. La réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 exigera la collaboration étroite de tous les Etats membres, des organes de l'UA et des Communautés économiques régionales (CER). Elle a souligné l'importance des CER dans la mise en œuvre réussie de l'Agenda 2063; et c'est la raison essentielle pour que les directeurs exécutifs des CER soient membres de ce comité.

6. Le vice-premier ministre a souligné qu'en Namibie, l'Agenda 2063 et les Objectifs de développement durable (ODD) sont toujours portés à l'attention des secteurs concernés et des ministres en vue de les populariser. Le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 a reconnu le lien entre les ODD et l'Agenda 2063 et que les ODD ont été suffisamment enrichis par la Position africaine commune. En Namibie, les objectifs et les priorités de l'Agenda 2063 ont été incorporés dans le 5^{ème} Plan national de développement namibien (NDP5).

7. Son Excellence a souligné le fait que le Comité de suivi ministériel sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 a été créé en janvier 2014 et qu'il arrivera à son terme en janvier 2018 et le comité entrant devrait alors porter l'Agenda 2063 à un niveau supérieur, pour faire un impact réel sur tous les Africains. Elle a déclaré que le temps est venu de redoubler d'efforts dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 pour faire profiter tous les Africains en particulier les femmes et les jeunes.

E. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE SUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 2063

8. La directrice de la politique stratégique, de la planification, du suivi, de l'évaluation et de la mobilisation des ressources (SPPMERM) à la Commission de l'UA, a fait une présentation sur l'état d'avancement de l'Agenda 2063 qui a souligné :

- appropriation de l'Agenda ;
- état d'avancement des projets phares ;
- évaluation et cadre de la reddition des comptes ;
- alignement avec les cadres de suivi et d'évaluation avec les CER ;
- mobilisation des ressources et stratégie de partenariat ;
- popularisation de l'Agenda 2063 ;
- défis et voie à suivre.

9. Elle a déclaré que jusqu'ici trente-huit (38) Etats membres avaient été visités pour l'appropriation et deux (2) autres avaient incorporé l'Agenda 2063 dans leurs plans nationaux. Le développement de deux (2) documents très importants à savoir le cadre de suivi et d'évaluation et la mobilisation de ressources et le partenariat stratégique constituent une grande étape dans la mise en œuvre de l'Agenda. Par ailleurs, il convient de mentionner le progrès enregistré sur certains projets phares tels que la Zone de libre-échange continentale (ZLEC), le Silence des Armes d'ici 2020, la libre circulation des personnes, Le réseau intégré de train à grande vitesse, la Plate-forme économique africaine et le Grand Musée de l'Afrique. La directrice a noté la visibilité de l'Agenda 2063, les contraintes financières, la lenteur de certains projets phares et les retards accusés par certains Etats membres pour réagir aux appels d'appropriation sont autant de défis importants dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

F. DISCUSSION SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 2063

I. Discussion générale

10. La Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la Communauté de l'Afrique de l'Est, S.E. Louise Mushikiwabo du Rwanda a remercié le gouvernement de la Namibie pour l'organisation et la tenue effective de cette réunion. Elle a rappelé aux participants que le Comité a besoin d'être redynamisé. Lors de son inauguration, le Comité a déployé beaucoup d'ardeur qui semble avoir baissé et a souligné la nécessité de collaboration étroite et l'importance du comité qui sert d'organe de vigilance dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Elle a déclaré que le Rwanda fera de son mieux en encourageant les autres membres à mettre en œuvre l'Agenda 2063. La ministre a salué le rapport d'activités et a demandé à la commission d'en discuter avec tous les Etats

membres pour qu'ils pensent à ce qu'il faut faire dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

11. Le Ministre a par ailleurs déclaré qu'il y a lieu d'accorder une attention aux projets phares qui pourraient exiger moins de demandes en termes de budget et de personnel, comme la libre circulation des personnes et le marché unique du transport aérien en Afrique et qui pourraient être réalisés si possible à court terme. Le ministre a invité la Commission à produire un rapport d'activité concret sur les projets phares assortis de calendriers adéquats d'exécution.

12. La délégation algérienne a informé le Comité que l'Algérie fait partie des premiers pays à incorporer les Objectifs et les Aspirations de l'Agenda 2063 dans son plan national. Elle a salué les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et a souligné la nécessité pour les pays de collaborer étroitement s'ils tiennent à respecter les délais fixés dans l'Agenda 2063. A cet égard, la délégation a souligné la nécessité pour l'Afrique d'élaborer une stratégie de financement cohérente et inclusive pour assurer une mise en œuvre réussie. Elle a également mentionné les défis liés au terrorisme et à l'extrémisme qui méritent d'être examinés afin que l'Agenda 2063 soit une réussite.

13. Le Représentant de la CEA a évoqué les efforts en cours pour veiller à ce que l'UA et le système des Nations Unies aient un cadre rationalisé pour approprier l'Agenda 2063 et les ODD de même qu'un cadre commun de suivi et d'évaluation. Il a également informé les délégués que la CEA a mis au point un guide complet pour aligner l'Agenda 2063 et les ODD et que ce guide complet a été testé dans les pays comme l'Ethiopie et la Gambie.

14. Le Vice-président de la CEDEAO pour sa part a informé les participants que la CEDEAO a incorporé les Objectifs et les Priorités de l'Agenda 2063 et les ODD dans son plan 2016-2020. Il a déclaré que la CEDEAO prendra contact avec les Etats membres qui n'ont pas reçu les missions d'appropriation de la Commission de l'UA afin qu'ils le fassent dans les meilleurs délais. La CEDEAO a participé à l'élaboration du Cadre de suivi et d'évaluation du Premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. La libre circulation des personnes est à présent une réalité à la CEDEAO et elle est prête à travailler avec l'Union africaine pour adopter les bonnes pratiques.

15. Le Représentant de la SADC a également souligné l'importance des CER et a déclaré que le rapport devrait traduire d'une manière plus complète le rôle joué par les CER dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et les projets phares.

16. Le Représentant de l'Ethiopie a informé les participants que l'Ethiopie a également incorporé les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063 dans son plan national de croissance et de transformation (GTP2). Il a déclaré que le rapport devrait également inclure les pays qui ont incorporé l'Agenda 2063 dans leurs plans nationaux afin que le rapport ait une crédibilité dans sa présentation au Conseil et à la Conférence en vue de l'adoption.

17. Le représentant de la République de l'Afrique du Sud a également déclaré que l'Afrique du Sud a incorporé les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063 dans son plan stratégique et que la SADC et l'UA ont participé à un certain nombre d'initiatives y compris l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063.

18. La délégation de la Namibie a attiré l'attention des participants sur le mandat du Comité en lisant ses rôles stratégiques notamment: l'orientation stratégique, en veillant à l'efficacité, le financement et la reddition des comptes dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063, le premier plan décennal de mise en œuvre et les plans successifs.

19. Le président du Comité a rappelé aux participants que sur la base du mandat principal du Comité, il convient d'examiner sérieusement les questions clés, examiner le progrès des projets phares et leur progrès et défis à relever et faire des recommandations appropriées.

II. Discussion sur les projets phares

20. Le comité ministériel a délibéré sur le progrès accompli sur chaque projet phare y compris les défis et les recommandations:

(i) Grand barrage Inga

- Les participants ont demandé à la Commission de faire le point sur les raisons pour lesquelles en juillet 2016 la Banque mondiale a annoncé la suspension de son appui financier au projet et se sont également demandés si le projet peut toujours démarrer si la Banque mondiale se retirait. Ce serait sage de recourir à d'autres arrangements de financement.
- Les défis soulignés ont été abordés et il a été suggéré que l'instabilité politique en RDC peut ne pas être le défi majeur et que les travaux peuvent encore être entrepris face à la situation politique actuelle. Tous les autres problèmes doivent être clairement énoncés et des remèdes proposés.
- Il a été également recommandé que le Grand barrage d'Inga soit un projet africain et ne doit pas être laissé à la charge de la RDC et de quelques pays car en faire un projet africain attirera plus de financement et assurer sa mise en œuvre.

(ii) Réseau africain intégré de train à grande vitesse (AIHSRN); les participants ont voulu savoir si l'intérêt de la Chine dans le projet n'était que de décrocher le contrat de construction du chemin de fer ou si elle le financerait également. Ils ont demandé à la Commission de fournir la structure préliminaire de l'itinéraire et la cartographie du projet. Il a été également noté que les Etats membres doivent prévoir l'achèvement d'une partie du projet qui relève de leur territoire afin que le projet puisse dépendre davantage de leurs propres ressources que l'aide étrangère.

- (iii) **Marché unique du transport aérien en Afrique (SAATM)**; les participants ont invité les Etats membres à ouvrir leur espace aérien et ont préconisé la signature du protocole. Il a été suggéré que les Etats membres soient dotés d'information complémentaire en indiquant les avantages dans la mesure où non seulement il s'agit des Etats membres dotés de compagnies aériennes mais de tous.
- (iv) **Réseau électronique panafricain (PAeN)**; la Commission a été priée d'associer les jeunes et d'établir les liens avec les initiatives en cours comme Smart Africa. Le PAeN doit être approprié et opéré par l'Afrique et doit connecter le monde et non simplement un pays.
- (v) **Plate-forme économique africaine (AEP)**; les participants ont suggéré que la Commission doit considérer le cadre institutionnel portant création de l'**AEP**, associer davantage la CEA et dissocier la Fondation de l'Union africaine de l'AEP. Il a été également suggéré que l'accueil de la plate-forme soit sur une base rotative.
- (vi) **Institutions continentales financières et monétaires**; les participants se sont demandés pourquoi certains Etats membres n'ont pas signé et ratifié les protocoles portant création de ces institutions et ont suggéré de trouver un moyen de les associer. La Commission a été priée de donner la priorité aux institutions financières qui peuvent être créées à court, à moyen et à long terme.
- (vii) **Projet phare spatial africain** ; il a été demandé à la Commission de considérer le programme spatial des Nations Unies et de mobiliser des ressources. Il a été noté que certains Etats membres de l'UA ont l'expertise dans ce domaine et devraient être en mesure d'échanger les expériences et il a été demandé à la Commission d'organiser un forum de réseaux de partage d'expériences. Il a été également suggéré que la formation dans ce domaine soit organisée.
- (viii) **Université en ligne et virtuelle panafricaine**; il convient d'explorer les possibilités de consolider les infrastructures existant déjà sur le continent. Cela contribuerait à porter le projet à une étape avancée.
- (ix) **Le Grand Musée de l'Afrique**; le chef de la délégation algérienne a informé les participants que l'arrangement institutionnel pour la création en Algérie a été chose faite et que le ministère de la Culture a été chargé de faire le suivi. Par ailleurs, un lopin de terre a été alloué au projet. Les autorités algériennes travaillent en étroite collaboration avec la Commission de l'UA pour exécuter le projet. Les participants ont demandé à la Commission de l'UA de proposer un plan détaillé de mise en œuvre y compris sans pour autant se limiter à la conception, au

financement et à l'opérationnalisation du projet. Il a été également demandé aux Etats membres de fournir le financement de ce projet.

- (x) **Zone de libre-échange continentale (CFTA)**; les participants ont invité les Etats membres à fournir davantage de ressources à ce projet phare pour assurer sa durabilité en particulier au moment où il s'approche de la mise en œuvre et également afin de réduire la dépendance des bailleurs de fonds. Le Comité a été encouragé par l'avancée et a demandé à toutes les parties prenantes d'appuyer et de contribuer au succès de cet important projet pour l'intégration de l'Afrique.
- (xi) **Stratégie des denrées africaines**; le Comité a noté les progrès accomplis et a mentionné la nécessité de la stratégie de se concentrer davantage sur les questions de la valeur ajoutée et ont demandé à toutes les parties prenantes à la Commission de l'UA et dans les Etats membres de s'engager vigoureusement dans le processus de sa développement et de son achèvement.
- (xii) **Silence des Armes d'ici 2020**; Le comité a noté le progrès encourageant enregistré jusqu'ici et a demandé à la Commission de soumettre un rapport exhaustif à la prochaine session du Conseil exécutif s'agissant des mesures prises sur ce projet phare.
- (xiii) **Libre circulation des personnes**; Les participants ont été informés que des progrès ont été accomplis. Le gouvernement de la Namibie a pris une décision que tous les détenteurs de passeport officiel et diplomatique n'auront pas besoin de visa pour entrer en Namibie et les modalités sont exécutées pour mettre en œuvre cette décision. Le Ministre du Rwanda a également informé les participants qu'une réunion future du CTS sera organisée du 16 au 21 octobre 2017 à Kigali (Rwanda) pour discuter davantage de la libre circulation des personnes et que les conclusions positives sont attendues de cette réunion. Il a été suggéré qu'il n'y a pas lieu de nommer d'envoyé spécial pour promouvoir et cette initiative comme il a été recommandé dans le rapport.

G. RECOMMANDATIONS

21. Suite aux délibérations, le Comité a fait les recommandations suivantes:

- i) Le rapport d'activité sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 devrait être révisé pour inclure plus de contenus sur les objectifs clés et l'état des projets phares, les défis et les domaines où des gains rapides peuvent être réalisés. Le rapport devrait être précis avec des délais d'exécution spécifiques pour respecter les délais.

- ii) Le rapport révisé devrait être échangé avec les Etats membres pour qu'ils intériorisent les engagements pris.
- iii) Le Comité ministériel sur le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 devrait être relancé afin qu'il soit animé de la même vigueur que lors de son inauguration.
- iv) Les Etats membres ont été invités à prendre les mesures dans l'appropriation de l'Agenda 2063 dans leurs plans nationaux de développement.
- v) Etant donné que certains des projets phares ne nécessitent pas beaucoup de financement comme le Marché unique du transport aérien en Afrique, il y a lieu de prioriser les projets phares en indiquant ceux qui peuvent être réalisés à court, à moyen et à long terme.
- vi) Les recommandations telles que mentionnées dans le rapport d'étape devraient être alignées aux défis rencontrés dans la mise en œuvre du Premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- vii) Il convient d'associer le secteur privé dans la mesure où il est incontournable en matière de financement et dans la mise en œuvre de certains projets phares.
- viii) La commission de l'UA devrait recourir à certaines ressources disponibles sur le continent pour les projets phares puisque certains pays et régions sont avancés dans certains domaines comme le réseau de chemin de fer, la technologie spatiale.
- ix) La Commission de l'UA doit collaborer avec les CER dans la préparation de ce rapport d'activité pour avoir les contributions des CER dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- x) La préparation du rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 doit être conforme aux termes de référence de ce comité.
- xi) Les directeurs exécutifs des CER, de la CEA, du NEPAD et de la BAD doivent toujours participer à la réunion du comité de suivi puisque la mise en œuvre de l'Agenda 2063 relève largement de leurs institutions.
- xii) Tous les départements de la Commission de l'UA en charge des projets phares de l'Agenda 2063 doivent participer aux réunions du comité de suivi ministériel sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 pour donner l'explication adéquate sur le progrès accompli.
- xiii) Le renforcement de l'Unité de mise en œuvre de l'Agenda 2063 à la SPPERM (8 fonctionnaires de bureau dans les CER et 3 consultants au titre du contrat cadre pour faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation) devraient être privilégiés.

- xiv) Il est demandé à la Commission d'explorer la possibilité de signer un protocole d'accord avec le PNUD et d'autres partenaires pour le renforcement de la coopération dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 qui comportent l'appropriation des deux (2) Agendas, dans les Etats membres et ayant un seul rapport pour les deux.
- xv) Conduire une évaluation générale et approfondie des partenariats stratégiques de l'UA, en ayant à l'esprit qu'ils doivent reposer sur les principes d'égalité et de respect mutuel.
- xvi) Le Comité invite les Etats membres et les partenaires à respecter scrupuleusement les décisions des chefs d'Etat africains liées au droit légitime de tous les Etats membres à participer à toutes les réunions et activités relevant du partenariat de l'UA. Les Etats membres doivent également appuyer les candidats africains aux postes internationaux.
- xvii) Institutionnaliser le groupe de travail des ambassadeurs du comité de suivi ministériel sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063
- xviii) Les réunions du comité de suivi ministériel doivent se tenir deux (2) fois l'an et les réunions doivent faire partie du calendrier des réunions de la Commission de l'UA et financées par le budget de la Commission de l'UA.

H. DISCOURS DE CLOTURE

22. Dans son discours de clôture, le président du comité de suivi ministériel S.E.Mme Netumbo Nandi-Ndaitwah a remercié tous les participants et la directrice de SPPMERM pour le rapport. Elle a demandé à la Commission d'adresser le rapport révisé à tous les membres du Comité avant sa présentation au Conseil exécutif en janvier 2018. Elle a rappelé aux participants que c'était leur dernière réunion car le mandat du Comité arrivait à terme à moins que la Commission de l'UA ne décide d'organiser une autre réunion avant le sommet de janvier 2018. Elle a invité le comité entrant à poursuivre l'œuvre entamée par ce comité et a promis de poursuivre la collaboration avec le nouveau comité pour assurer que l'Agenda 2063 soit pleinement exécuté.

23. S.E. Mme Louise Mushikiwabo, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Communauté de l'Afrique de l'Est du Rwanda, a, dans son discours de clôture, remercié le gouvernement namibien pour l'hospitalité. Elle a également remercié le vice-premier ministre et ministre des relations internationales et de la coopération de la Namibie, l'honorable Mme Netumbo Nandi-Ndaitwah pour ses efforts consentis à faire fonctionner le Comité et en particulier pour l'organisation de cette réunion. Elle a remercié tous les participants pour avoir trouvé le temps en dépit de leur programme chargé pour participer à cette réunion importante. Elle a également remercié la directrice de SPPMERM pour la préparation du rapport et pour le soutien apporté à la réunion. S.E. a souhaité qu'afin de maximiser la participation à l'avenir, les participants doivent être organisés lorsqu'il n'y a pas de réunions parallèles en cours. Elle a promis de continuer à appuyer le Comité même lorsque le nouveau comité prend la relève.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2018-01-26

Outcome Report of the Ministerial Follow-up Committee Meeting on the Implementation of Agenda 2063

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8419>

Downloaded from African Union Common Repository